

## **Convention-cadre du Collège des Hautes Etudes Lyon Sciences**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu l'arrêté du 21 mars 2023 portant nomination de Lamine BOUBAKAR dans les fonctions d'administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la décision n° 2023-028 du 24 février 2023 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu l'avis du CEVE du 26 avril 2023,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 23 mai 2023, prend la délibération suivante :

### **Article 1. Amendement n°1**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés l'amendement n°1 présenté par les élus étudiants tel que présenté en séance.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 21*

*Nombre de voix favorables : 20*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 1*

### **Article 2. Amendement n°2**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a rejeté à la majorité des suffrages exprimés l'amendement n°2 présenté par les élus étudiants tel que présenté en séance.

---

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 21*

*Nombre de voix favorables : 8*

*Nombre de voix défavorables : 8*

*Nombre d'abstentions : 5*

---

### **Article 3.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés le projet de convention-cadre du Collège des Hautes Études Lyon Sciences, amendé, joint à la présente délibération.

---

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 21*

*Nombre de voix favorables : 10*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 11*

---

Fait à Lyon, le 23 mai 2023

L'administrateur provisoire de l'ENS de Lyon

Lamine BOUBAKAR

